

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 JUIN 2011

#### **2011 – 20** ADOPTION DE LA CONVENTION BIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES ELECTRIQUES – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA SIGNER

L'an deux mille onze, le jeudi 30 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 juin 2011, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, au bourg d'ORVAULT, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 19  
Votants : 19

**Titulaires présents :**

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

**Suppléants présents :**

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Pierre SEVEC délégué du collège électoral Pomic

**Excusés:**

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

**Secrétaire de séance : M. André BARREAU**

**2011 – 20 ADOPTION DE LA CONVENTION BIPARTITE DE MISE A DISPOSITION  
DES DONNEES NUMERIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES ELECTRIQUES –  
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA SIGNER**

Le 11 octobre 1994, le SYDELA et ERDF ont signé un contrat de concession relatif à la distribution publique d'énergie électrique, pour une durée de 30 ans.

Compte-tenu des évolutions technologiques intervenues depuis lors dans le traitement des données, il est aujourd'hui proposé de conventionner pour définir les modalités techniques et financières pour la communication et les échanges de données numérisées des réseaux publics d'électricité sur le territoire de la concession du SYDELA.

Cette convention s'applique, pour la moyenne échelle dans le cadre de la communication de la cartographie à l'autorité organisatrice conformément au cahier des charges de la concession et pour les échanges grande échelle dans le cadre de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYDELA. Par ailleurs, sont précisées les modalités d'échanges des plans travaux dans un format dématérialisé.

Enfin, il est convenu qu'en cas de signature entre la F.N.C.C.R. (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies qui représente les syndicats d'énergie dans les discussions au niveau national) et ERDF d'un accord ayant un impact sur la présente convention, celui-ci serait repris dans l'intérêt de l'une ou l'autre des parties.

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention bipartite de mise à disposition des données numériques relatives aux ouvrages électriques,
- D'autoriser M. le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

